



Dossier behandeld door
traité par

Halle, le 3 janvier 2020.

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

CONVOCAATION A LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2020

Le Conseil d'Administration et de Gestion National porte à votre connaissance que la première **Assemblée Générale Statutaire**, prescrite par l'article 23 des Statuts, aura lieu le **vendredi 14.02.2020 à 10h00**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Approbation des décisions de l'Assemblée Générale Nationale Statutaire et Extraordinaire du 23.10.2019 (vous ont été transmises le 19.11.2019)
2. Nomination des membres d'honneur et émérites
3. Approbation des comptes 2018-2019
4. Vote du budget 2019-2020
5. Fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année suivante
6. Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB
7. Approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR
8. Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux
9. Propositions d'exclusion
10. Demandes de levées d'exclusion et de réhabilitation
11. Examen des rapports :
 - a. du Conseil d'Administration et de Gestion National
 - b. financier
 - c. des censeurs

Pour le Conseil d'Administration et de Gestion National,
LE PRESIDENT NATIONAL,

Pascal BODENGIEN



v.z.w. KBDB

Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid.
Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique.
Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001.

RFCB a.s.b.l.



Gaasbeeksesteenweg 52-54 II Halle

Tel: 02 537 62 11 • Fax: 02 538 57 21